

J'amène mes produits chimiques à la déchetterie

Les déchets spécifiques issus de vos produits d'entretien, de bricolage et de jardinage ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Vous pouvez les apporter à la déchetterie (*Déchetterie à Nogent, zone d'activité Prés la Forêt*) si possible dans leur emballage d'origine.

Si vous jetez dans l'évier, l'eau sera polluée car la station d'épuration ne peut traiter ce type de produit. Alors, ne nous empoisonnons pas !

De quoi parle-t-on ?

De peinture, de produits de jardinage et d'entretien de maison ou de voiture, de produits pour la piscine, mais aussi pour la cheminée, le barbecue et le chauffage.



source : ADEME

Que faire de mes déchets : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/faire-dechets>

<http://www.mesdechets.specifiques.com/>

Moins de produits toxiques -> <https://librairie.ademe.fr/cadic/1811/guide-pratique-moins-produits-toxiques.pdf?modal=false>